

Garéoult, le 27 mars 2019

A l'attention des services Etat-civil des mairies
de Rocharon, Néoules, Méounes les Montrieux,
La Roquebrussanne, Mazaugues, Forcalqueiret,
Ste Anastasie sur Issole, Besse sur Issole

Service Etat-civil

Ligne directe : 04 94 04 94 72

Courriel : cni@gareoult.fr

N/Réf : FD/CD n° 2019/03-01

OBJET : Passeports et Cartes Nationales d'Identité

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez la Mairie de Gareoult est équipée d'une station biométrique afin d'établir les Cartes Nationales d'Identités et les Passeports.


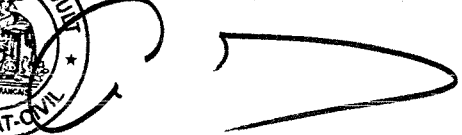
Afin de faciliter la prise de rendez-vous, nous avons mis en place un système de prise de rendez-vous en ligne sur notre site internet www.gareoult.fr, facilement accessible, sans création de compte.

Nous vous remercions d'inciter vos usagers à utiliser ce système, ou à prendre le rendez-vous avec eux.

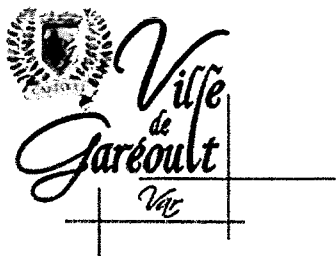
Concernant les renouvellements de titres pour perte, nous vous rappelons que c'est à la commune de résidence de remplir le formulaire de déclaration de perte, afin que l'utilisateur le joigne à sa demande de titre.

Vous trouverez ci-jointe une note explicative à l'attention de vos agents et de vos usagers, que vous pouvez afficher dans vos locaux.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

 Le Maire,

Gérard FABRE





CARTES NATIONALES D'IDENTITE ET PASSEPORTS

Information à l'attention des usagers

La Mairie de Gareoult est équipée d'une station biométrique afin d'établir les cartes d'identités et les passeports.

Afin de faciliter la prise de rendez-vous, nous avons mis en place un **agenda en ligne** accessible via notre site internet www.gareoult.fr

Il suffit de choisir la prestation voulue puis la date et le créneau horaire souhaité et de saisir vos coordonnées. Vous recevrez une confirmation par SMS puis un rappel quelques jours avant le RDV.

ATTENTION AUX DELAIS

Même si le délai d'obtention des titres est de **deux semaines à un mois** (selon la période) après le dépôt du dossier, **le délai d'obtention d'un rendez-vous peut aller jusqu'à 2 mois**.

Vous pouvez faire établir vos titres dans n'importe quelle commune équipée d'un dispositif de recueil quel que soit votre lieu de résidence (liste des communes sur notre site internet www.gareoult.fr)

DUREE DE VALIDITE

Pour rappel : la durée de validité des cartes délivrées à partir du 2 janvier 2004 est passée de **10 à 15 ans** pour les personnes majeures. Elles sont donc encore valables 5 ans après la date d'expiration inscrite. Elles restent valables 10 ans pour les personnes mineures lors de la délivrance de leur carte.

Toutefois de nombreux pays n'acceptent pas les titres en apparence périmés (1). Il est donc fortement recommandé aux voyageurs de vérifier la position du pays dans lequel ils envisagent de se rendre. La liste des pays et leur position est consultable sur le site du ministère des affaires étrangères www.diplomatie.gouv.fr

- (1) Vous pouvez demander le renouvellement anticipé de votre carte d'identité en apparence périmée, à condition de justifier de votre intention de voyage et de ne pas être titulaire d'un passeport valide.

De façon à éviter tout désagrément pendant votre voyage, **il vous est fortement recommandé de privilégier l'utilisation d'un passeport valide à une CNI portant une date de fin de validité dépassée**, même si elle est considérée par les autorités françaises comme étant toujours en cours de validité.